

À propos d'un Réseau acteur du changement

Le Conseil du Parti vert européen de Glasgow, en décembre 2016, a adopté la résolution sur le réseau ACT. Cependant, comme ce nom est aussi utilisé par un autre parti politique européen, le comité du PVE a décidé de le changer au profit de « ChangeMaking Network » (que l'on peut traduire par « Réseau acteur du changement »). Les principes de base restent les mêmes.

Le comité du PVE a examiné les possibilités de créer ce Réseau conformément aux directives du Conseil.

Aperçu technique et administration

Le Réseau acteur du changement sera un espace d'action qui renforcera la présence en ligne du Parti vert européen. Cet espace virtuel sera constitué d'une base de données et d'un site internet, selon ce qui a été convenu dans la résolution au Conseil de Glasgow. La base de données sera développée techniquement, entretenue et actualisée par un acteur (ou une agence) externe, en collaboration étroite avec le bureau du PVE. Le PVE gardera le contrôle des données. Cette base de données sera l'épine dorsale du Réseau et sera utilisée pour organiser des actions, campagnes et autres activités (en ligne). La base de données sera mise au point conformément aux réglementations de l'UE en matière de protection des données, et si possible avec des logiciels libres.

Le site web est l'espace « physique » où les citoyen.nes de sensibilité écologiste et intéressé.es par les affaires européennes pourront rejoindre le Réseau, que ce soit par des pétitions, des lettres d'information ou d'autres actions. Les citoyen.nes devront s'inscrire en indiquant seulement des informations de base, dans un souci d'accessibilité. D'autres informations pourront leur être demandées après l'inscription. Ce site web est l'endroit où les citoyen.nes pourront prendre connaissance et s'informer quant aux appels à l'action. Les personnes seront invitées à signer, à partager et à participer, y compris via les réseaux sociaux.

Le Réseau acteur du changement ne s'impliquera pas dans des activités portant sur des questions nationales ou régionales, ni ne prendra part à des activités dans un État membre à moins que le parti membre concerné n'y soit explicitement favorable.

Le Comité du PVE voit le Réseau acteur du changement comme un outil de diffusion des problématiques portées par les écologistes en Europe, de partage des initiatives de sensibilisation de la famille des Verts européens. À travers le Réseau, le PVE pourra mettre en lumière certains sujets méritant attention en Europe. D'autre part, en analysant les données figurant dans la base de données, le PVE pourra voir quelles questions revêtent une importance pour les écologistes en Europe, et utiliser ces informations pour de futures campagnes et pour la campagne des élections européennes de 2019.

Structure transparente quant à l'organisation du Réseau et à la définition des responsabilités

La coopération avec les partis membres constituera la base du succès du Réseau, tant pour des campagnes spécifiques que pour des campagnes électorales. Les partis membres devront désigner en leur sein une personne jouant le rôle de liaison pour le développement du Réseau.

Cette personne de liaison devra occuper une fonction au niveau de la direction ou être en mesure de communiquer avec celle-ci. Elle siègera au conseil consultatif du Réseau.

Un groupe de travail du Comité du PVE, composé de trois personnes, sera chargé de prendre les décisions politiques au moment opportun. Le Comité en sera informé et aura la possibilité d'annuler ces décisions. Dans les cas de grande urgence, la Secrétaire générale pourra décider seule, mais elle devra informer le groupe de travail immédiatement de sa décision. Les membres du groupe de travail siègeront également au conseil consultatif, aux côtés des personnes de liaison des partis membres.

Le PVE donnera la possibilité aux membres du Réseau de soumettre des propositions (mais celles-ci ne feront pas l'objet d'un vote public). Elles seront examinées par le groupe de travail et – s'il s'agit de problèmes à long terme ou très importants – elles seront transférées au conseil consultatif, composé du groupe de travail et des partis membres. Après réception de leur feedback, le processus décisionnel se déroulera comme indiqué plus haut.

Pour la création et la mise en place du Réseau, le PVE fera appel à l'expertise de certaines personnes des partis membres, à titre de soutien. Il n'y a pas besoin de réinventer la roue, et le PVE veut collaborer de près avec les partis membres pour développer cet outil d'une manière qui soit profitable pour tous.

Les objectifs et comment les atteindre

Pour la campagne des élections européennes 2019, nous passerons d'une campagne « papier » à une campagne numérique. Il faut que nous puissions nous adresser aux personnes au sein du Réseau et au-delà. Nous voulons en faire des ambassadeurs écologistes et des multiplicateurs de la campagne, ils devront diffuser le flux d'information numérique par e-mail, par les réseaux sociaux et par d'autres canaux. Nous voulons recueillir des données du Réseau et les utiliser dans le respect des lois européennes pour optimiser et maximiser nos efforts de sensibilisation. Les principaux objectifs de cette campagne sont de renforcer notre présence européenne et de diffuser nos valeurs écologistes.

Le PVE demandera aux personnes qui s'inscrivent d'autoriser la transmission de leurs coordonnées au parti membre national concerné, afin d'être également tenues informées par ce parti. Ainsi, les partis membres pourront bénéficier du Réseau pour leurs campagnes et leurs actions, en étant au fait de la nécessité de sécurité et de protection des données.

Les partis membres seront encouragés à faire en sorte de maintenir le contact avec les personnes faisant partie du Réseau, lorsque celles-ci auront marqué leur accord pour que le PVE transmette leurs coordonnées. Si nécessaire, le PVE pourra apporter son soutien à l'élaboration de la stratégie du parti membre : partage de logiciels, appui pour l'envoi d'e-mails (de campagne) et mise en place d'outils en ligne afin de maintenir l'implication de ces personnes.

Le PVE a l'intention de créer le Réseau sous une base aussi large que possible, réel espace pan-européen pour mener des campagnes sur des thèmes écologistes. Nous sommes toutefois conscients des limites de nos capacités. C'est pourquoi la coopération avec les partis membres est très importante pour le PVE, si nous voulons que ce Réseau puisse s'élargir et reste pertinent.



Actions et campagnes possibles

En étroite collaboration avec l'agence, le PVE mettra au point une stratégie et définira les actions et campagnes qui seront menées par le Réseau. Aux côtés de l'agence, nous définirons les objectifs et la manière de les atteindre, ce qui constitue une partie de la stratégie. Celle-ci couvrira également la campagne commune pour les élections européennes 2019.

L'agence configurera les aspects techniques de la base de données et assistera le PVE pour définir la stratégie. Le travail proprement dit et la maintenance du Réseau seront réalisés par le bureau du PVE.

/ En cas de doute entre ce texte et la version originale en anglais, [la version anglaise](#) fait foi.